

Publications des tribunaux

Citations

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Richner Didier, fils de Willy et de Monique, née Juon, né le 18 novembre 1968, à Genève, originaire de Gränichen, chauffeur-livreur, précédemment domicilié à 1205 Genève, rue de l'Ecole de médecine 14, évadé de la Maison de Crêtelongue; recr non incorporée;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 29 novembre 1990, à 10 heures, à Martigny, Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, 1^{er} étage, sous l'inculpation de refus de servir, sous réserve d'admission de votre demande de relief.

Si vous ne vous présentez pas, le jugement du tribunal militaire de division 10A, du 16 novembre 1989 sera définitif et exécutoire.

25 septembre 1990

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, lt-colonel Jean-Marc Gaist

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Bischoff Philippe, fils de Paul et d'Evelyne, née Buser, né le 31 janvier 1963, à Bâle, originaire de Tramelan, employé de commerce, actuellement sans domicile connu; can à btrr ob bl I/1;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mercredi 28 novembre 1990, à 8 h. 30, à Lancy, Mairie, Salle du Conseil municipal, route du Grand-Lancy 41, sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service, d'insoumission intentionnelle et de révocation éventuelle de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

24 septembre 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, lt-colonel Pierre-Ami Chevalier

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Rindlisbacher Mario, fils de Johann et de Ruth, née Ziegler, né le 13 juin 1962, à Berne, originaire de Lützelflüh, employé de commerce, précédemment domicilié à 1205 Genève, boulevard de la Cluse 20; sdt efa à cp efa V/18;

Bron Raphaël, fils de Francis et de Dora, née Rolli, né le 5 janvier 1969, à Séoul (Corée du Sud), originaire de Lutry, dessinateur, précédemment domicilié à 1012 Lausanne, chemin du Devin 31D; recr can lm non incorporée;

Friedli Pierre, fils de Maurice et de Céline, née Simon, né le 7 juillet 1949, à Delémont, originaire de Welschenrohr, manoeuvre-maçon, précédemment domicilié à 2300 La Chaux-de-Fonds, rue du Temple-Allemand 107; sdt efa à cp efa 31; tous trois actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 26 octobre 1990, à 8 h. 30, à Aubonne, Maison-de-Villé, Salle du tribunal de district, place du Marché 1, sous l'inculpation pour Rindlisbacher, de refus de servir, demande de relief, pour Bron, de refus de servir, et pour Friedli, d'insoumission intentionnelle, et pour la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

27 septembre 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Jacques Couyoumtzélis

F33912

Citation

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Steiger Christian, fils d'Arlette Marti, né le 13 mai 1961, à Saint-Gall, originaire de Flawil, employé de commerce, actuellement sans domicile connu; cpl sap à cp sap III/21;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le vendredi 9 novembre 1990, à 8 h. 30, à Vevey, Tribunal de district, Bâtiment de police, rue du Simplon 38, 1^{er} étage, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

28 septembre 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, colonel Roland Châtelain

F33912

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.1990
Date	
Data	
Seite	532-534
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 302

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.